



Hautes-Alpes
le département

**RECUEIL DES ACTES
DEPARTEMENTAUX**

hors arrêtés de voirie

**PUBLIÉ SUR LE SITE DU DEPARTEMENT LE
12 novembre 2024**

LISTE DES ACTES PUBLIES

❖ Décisions administratives d'attribution de marchés :

- Marché sans publicité ni mise en concurrence relatif à « Fourniture et livraison de fer de rechargement » - Entreprise « Cobaltix »,

❖ Personnel départemental :

✓ Recrutements / affectations :

- M. Gilles DELABELLE
- Mme Delphine BENOIT
- M. Pierre FABRY
- M. Alain GUERIN
- M. Max GUILLAUME
- M. Steve KEMENCEI
- Mme Michèle ONTENIENTE
- M. Pierre-Alexandre TAIX
- Mme Aline AMAR
- Mme Catherine ANDRE
- M. Marc CAMBRAY
- Mme Alice DUCASTAING
- Mme Sandra KABASHI
- Mme Aurélie LAPORTE
- M. Patrick VAUTRIN
- Mme Cristel CLEMENCET
- Mme Edwige FEBVRE
- Mme Cristel ROMERA
- M. Frédéric ROBERT
- Mme Laurence MANGANELLI
- Mme Pauline HERELLE
- Mme Prêle PARIS
- M. Laurent VUGLIANO
- Mme Fabienne MASSOT
- M. Edward GALVAIN
- Mme Nadège AUBERT
- M. Marc LAGACHE
- M. Xavier RIEBEN
- M. Pierre ROY
- M. Franck TABOURET
- M. Romain JOUVE
- Mme Carine REYNAUD
- M. Alain PASCAL
- Mme Céline BERTHIER
- Mme Lise LE LANN
- Mme Maéva LABORDE
- Mme Emmanuelle DALMASSO

- ✓ Promotions internes :
 - Mme Catherine CAZAREZ RODRIGUEZ
 - Mme Elodie BERARD

**DECISIONS ADMINISTRATIVES
D'ATTRIBUTION DE MARCHES**

DECISION SUR LES OFFRES - DECISION

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur

Département des Hautes-Alpes
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP CEDEX

Courriel : correspondre@aws-france.com
Adresse internet : <http://marchespublics.hautes-alpes.fr/>
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://marchespublics.hautes-alpes.fr>

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre

Le Président du Département

B - Objet de la consultation

Objet de l'accord-cadre

FOURNITURE ET LIVRAISON DE FER DE RECHARGEMENT

Attribution d'un marché unique.

Procédure de passation

Marché sans publicité ni mise en concurrence
Articles L. 2122-1 et R. 2122-2 du Code de la commande publique

C - Déroulement de la consultation

Date et heure limites de réception des offres

mardi 23 juillet 2024 à 12:00

Délai de validité des offres

120 jours

D - Nombre de plis reçus

Dans les délais : 1
Hors délais : 0

E - Classement des offres

Classement des offres

Ordre	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Note	Observations
1	1	COBALTIX Parc d'activités d'Arbora 69510 SOUCIEU EN JARREST	Conforme	99.0	

Décision sur les offres

COBALTIX
Parc d'activités d'Arbora
69510 SOUCIEU EN JARREST

30341317300038

Montant HT : 94 360,00 € (après négociation)

Motifs du choix de l'offre retenue

Motivation : A l'issue de la négociation avec le candidat, l'offre est considérée comme économiquement avantageuse

Observations :

F - Signature de l'organisme acheteur

A Gap, le 12 1 OCT. 2024

Le représentant du pouvoir adjudicateur
Le Président du Département

Le Président

Jean-Marie BERNARD

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

RECRUTEMENTS / AFFECTATIONS

Gap, le **31 OCT. 2024**

**DECISION
D'AFFECTATION**

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la fin de détachement de Monsieur Nicolas LAURENT-BROUTY ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

ARTICLE 1er : Monsieur Gilles DELABELLE, Ingénieur principal, est affecté à la Direction des Déplacement, des Infrastructures Routières et Aéronautiques, et occupera les fonctions de « Directeur » (cotation RIFSEEP A2), à compter du **1^{er} novembre 2024**.

ARTICLE 2 : La résidence administrative de Monsieur Gilles DELABELLE est fixée à GAP.

NOTIFICATION

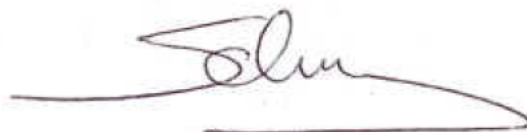
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Gilles DELABELLE
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 24 OCT. 2024

**DECISION
D'AFFECTATION**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la demande de mobilité interne de Madame Delphine BENOIT ;
- VU** la publication de la vacance de l'emploi de Médecin Directeur ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1er :** Madame Delphine BENOIT, Médecin Hors Classe, est affectée sur le poste de Médecin Directeur (cotation RIFSEEP A2) au sein du Centre de Santé Sexuelle à compter du 1^{er} novembre 2024.
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Delphine BENOIT est fixée à la Maison des Solidarités de Gap – Cézanne.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Delphine BENOIT
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique, et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux
- Publié sur le site internet du Département

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
CONSIDERANT la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Monsieur Pierre FABRY, Conservateur du patrimoine, est affecté aux Archives Départementales en qualité de Directeur des Archives Départementales (cotation RIFSEEP A2).
ARTICLE 2 : La résidence administrative de Monsieur Pierre FABRY est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

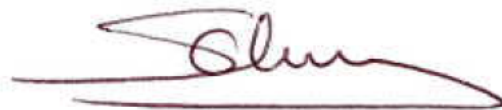
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Pierre FABRY
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
CONSIDERANT la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Monsieur Alain GUERIN, Adjoint technique principal 2^{ème} classe, est affecté aux Archives Départementales en qualité de Gardien, chargé de la surveillance et maintenance du bâtiment (cotation RIFSEEP C2).
ARTICLE 2 : La résidence administrative de Monsieur Alain GUERIN est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

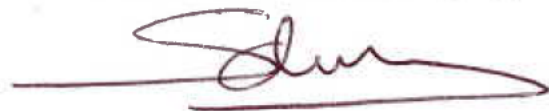
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Alain GUERIN
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
CONSIDERANT la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Monsieur Max GUILLAUME, Agent de maîtrise, est affecté aux Archives Départementales en qualité de Chargé de conservation et du conditionnement (cotation RIFSEEP C2).
ARTICLE 2 : La résidence administrative de Monsieur Max GUILLAUME est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Max GUILLAUME
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
CONSIDERANT la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Monsieur Steve KEMENCEI, Adjoint technique, est affecté aux Archives Départementales en qualité d'Opérateur de numérisation, coordinateur d'atelier (cotation RIFSEEP C2).
ARTICLE 2 : La résidence administrative de Monsieur Steve KEMENCEI est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

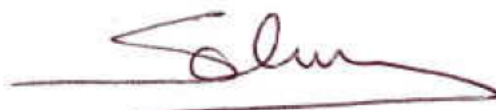
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Steve KEMENCEI
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
- CONSIDERANT** la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Madame Michèle ONTENIENTE, Adjoint administratif principal 2^{ème} classe, est affectée aux Archives Départementales en qualité de secrétaire (cotation RIFSEEP C2).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Michèle ONTENIENTE est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Michèle ONTENIENTE
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
CONSIDERANT la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Monsieur Pierre-Alexandre TAIX, Adjoint technique, est affecté aux Archives Départementales en qualité d'Opérateur de numérisation (cotation RIFSEEP C2).
ARTICLE 2 : La résidence administrative de Monsieur Pierre-Alexandre TAIX est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Pierre-Alexandre TAIX
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
CONSIDERANT la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Madame Aline AMAR, Assistant de conservation, est affectée aux Archives Départementales en qualité de Chargé de la collecte et du traitement d'archives (cotation RIFSEEP B2).
ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Aline AMAR est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

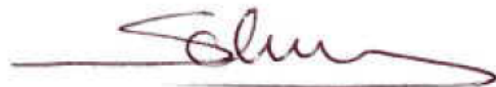
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Aline AMAR
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
CONSIDERANT la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Madame Catherine ANDRE, Adjoint territorial du patrimoine principal 2^{ème} classe, est affectée aux Archives Départementales en qualité de Chargé de classement d'archives (cotation RIFSEEP C2).
ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Catherine ANDRE est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

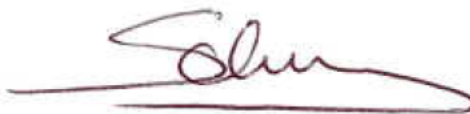
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Catherine ANDRE
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
CONSIDERANT la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Monsieur Marc CAMBRAY, Assistant de conservation, est affecté aux Archives Départementales en qualité de Chargé de la collecte et du traitement d'archives.
ARTICLE 2 : La résidence administrative de Monsieur Marc CAMBRAY est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

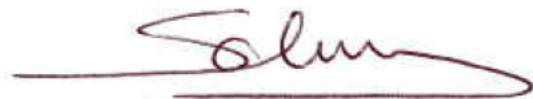
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Marc CAMBRAY
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
- CONSIDERANT** la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Madame Alice DUCASTAING, Attaché de conservation du patrimoine, est affectée aux Archives Départementales en qualité de Chef de service des fonds (cotation RIFSSEP A3).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Alice DUCASTAING est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

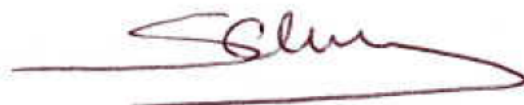
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Alice DUCASTAING
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 12 5 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
CONSIDERANT la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Madame Sandra KABASHI, Adjoint territorial du patrimoine principal 2^{ème} classe, est affectée aux Archives Départementales en qualité de Chargé de classement d'archives (cotation RIFSSEP C2).
ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Sandra KABASHI est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

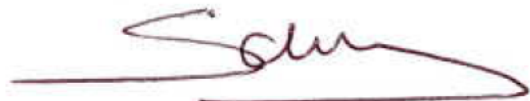
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Sandra KABASHI
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 12 5 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
CONSIDERANT la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Madame Aurélie LAPORTE, Attaché de conservation du patrimoine, est affectée aux Archives Départementales en qualité de Chargé de la collecte et du traitement d'archives (cotation RIFSSEP A4).
ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Aurélie LAPORTE est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Aurélie LAPORTE
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
CONSIDERANT la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Monsieur Patrick VAUTRIN, Adjoint territorial du patrimoine principal 2^{ème} classe, est affecté aux Archives Départementales en qualité de Chargé de classement d'archives (cotation RIFSSEP C2).
ARTICLE 2 : La résidence administrative de Monsieur Patrick VAUTRIN est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

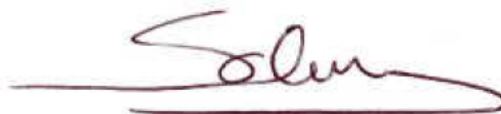
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Patrick VAUTRIN
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
CONSIDERANT la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Madame Christel CLEMENCET, Adjoint territorial du patrimoine principal 1^{ère} classe, est affectée aux Archives Départementales en qualité de Médiateur culturel, chargé du service éducatif (cotation RIFSSEP C2).
ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Christel CLEMENCET est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Christel CLEMENCET
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 12 5 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMNISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
- CONSIDERANT** la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Madame Edwige FEBVRE, Attaché, est affectée aux Archives Départementales en qualité de Chef de service des publics (cotation RIFSSEP C2).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Edwige FEBVRE est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

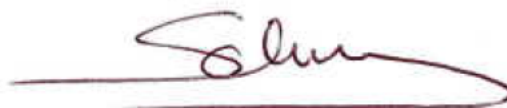
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Edwige FEBVRE
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
- CONSIDERANT** la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Madame Cristel ROMERA, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe est affectée aux Archives Départementales en qualité de Chargé des recherches et de la diffusion des fonds (cotation RIFSSEP C2).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Cristel ROMERA est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Cristel ROMERA
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
CONSIDERANT la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Monsieur Frédéric ROBERT, Assistant de conservation principal 2^{ème} classe est affecté aux Archives Départementales en qualité de Chargé de la bibliothèque et des recherches dans les fonds d'archives (cotation RIFSSEP B2).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Monsieur Frédéric ROBERT est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

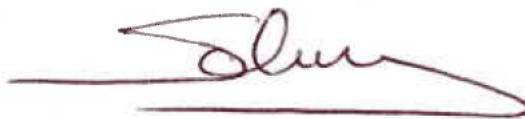
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Frédéric ROBERT
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
CONSIDERANT la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Madame Laurence MANGANELLI, Adjoint territorial du patrimoine principal 1^{ère} classe est affectée aux Archives Départementales en qualité de Chargé des recherches et de la diffusion des fonds (cotation RIFSSEP C2).
ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Laurence MANGANELLI est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Laurence MANGANELLI
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
CONSIDERANT la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Madame Pauline HERELLE, Attaché de conservation du patrimoine, est affectée aux Archives Départementales en qualité de Chargé de l'action culturelle et de l'animation du réseau (cotation RIFSEEP A4).
ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Pauline HERELLE est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION

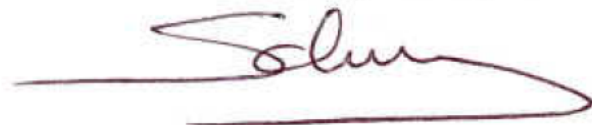
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Pauline HERELLE
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE AU CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE**

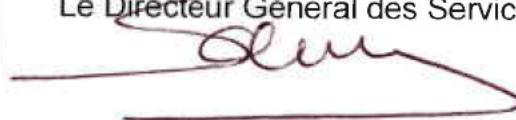
- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU le rapport d'information du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 ;
CONSIDERANT la reprise d'activités de la Direction des Archives Départementales au sein du bâtiment réhabilité sur le site initial de Gap ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} août 2024, Madame Prêle PARIS, Attaché de conservation du patrimoine, est affectée aux Archives Départementales en qualité de Chargé de mission patrimoine écrit (cotation RIFSEEP A4).
ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Prêle PARIS est fixée aux Archives Départementales à Gap.

NOTIFICATION
NOM :
PRENOM :
DATE :
SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Prêle PARIS
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 12 5 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2024 et du 21 juin 2024 portant changement d'organigramme ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} octobre 2024, Monsieur Laurent VUGLIANO, Technicien principal de 1^{ère} classe, est affecté au service Exploitation de l'Antenne Technique du Buëch en qualité de Responsable exploitation (cotation RIFSEEP B1).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Monsieur Laurent VUGLIANO est fixée à Laragne.

NOTIFICATION

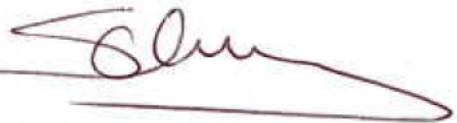
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Laurent VUGLIANO
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 125 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2024 et du 21 juin 2024 portant changement d'organigramme ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} octobre 2024, Madame Fabienne MASSOT, Agent de maîtrise principal, est affectée au service Exploitation de l'Antenne Technique du Buëch en qualité de Collaborateur exploitation (cotation RIFSEEP C2).
ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Fabienne MASSOT est fixée à Laragne.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Fabienne MASSOT
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 12 5 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2024 et du 21 juin 2024 portant changement d'organigramme ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} octobre 2024, Monsieur Edward GALVAIN, Agent de maîtrise principal, est affecté au service Exploitation de l'Antenne Technique du Buëch en qualité de Chef d'équipe polyvalent (cotation RIFSEEP C2).
ARTICLE 2 : La résidence administrative de Monsieur Edward GALVAIN est fixée à Veynes.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Edward GALVAIN
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2024 et du 21 juin 2024 portant changement d'organigramme ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} octobre 2024, Madame Nadège AUBERT, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, est affectée au service Exploitation de l'Antenne Technique du Buëch en qualité de Secrétaire comptable (cotation RIFSEEP C2).
ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Nadège AUBERT est fixée à Laragne.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Nadège AUBERT
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
VU la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2024 et du 21 juin 2024 portant changement d'organigramme ;
SUR proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} octobre 2024, Monsieur Marc LAGACHE, Technicien principal de 1^{ère} classe, est affecté au service Ingénierie des travaux de l'Antenne Technique du Buëch en qualité de Responsable Ingénierie des Travaux (cotation RIFSEEP B2).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Monsieur Marc LAGACHE est fixée à Veynes.

NOTIFICATION

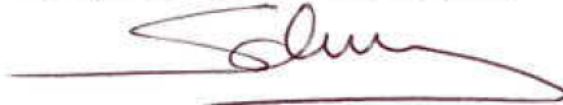
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Marc LAGACHE
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2024 et du 21 juin 2024 portant changement d'organigramme ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} octobre 2024, Monsieur Xavier RIEBEN, Agent de maîtrise, est affecté à l'Antenne Technique du Buëch en qualité de Chef d'équipe polyvalent (cotation RIFSEEP C1).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Monsieur Xavier RIEBEN est fixée à Laragne.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Xavier RIEBEN
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2024 et du 21 juin 2024 portant changement d'organigramme ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} octobre 2024, Monsieur Pierre ROY, Agent de maîtrise principal, est affecté à l'Antenne Technique du Buëch en qualité de Chef d'équipe fonctionnel - Suivi des travaux (cotation RIFSEEP C1).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Monsieur Pierre ROY est fixée à Veynes.

NOTIFICATION

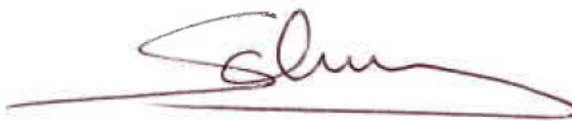
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Pierre ROY
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2024 et du 21 juin 2024 portant changement d'organigramme ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} octobre 2024, Monsieur Franck TABOURET, Agent de maîtrise principal, est affecté à l'Antenne Technique du Buëch en qualité de Chef d'équipe fonctionnel (cotation RIFSEEP C1).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Monsieur Franck TABOURET est fixée à Veynes.

NOTIFICATION

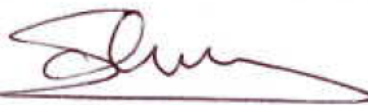
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Franck TABOURET
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2024 et du 21 juin 2024 portant changement d'organigramme ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} octobre 2024, Monsieur Romain JOUVE, Agent de maîtrise principal, est affecté à l'Antenne Technique du Buëch en qualité de Chef d'équipe fonctionnel (cotation RIFSEEP C1).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Monsieur Romain JOUVE est fixée à Laragne.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Romain JOUVE
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2024 et du 21 juin 2024 portant changement d'organigramme ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** À compter du 1^{er} octobre 2024, Madame Carine REYNAUD, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, est affectée à l'Antenne Technique du Buëch en qualité d'Assistante du responsable de l'Antenne technique de Veynes (cotation RIFSEEP C2).
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Carine REYNAUD est fixée à Veynes.

NOTIFICATION

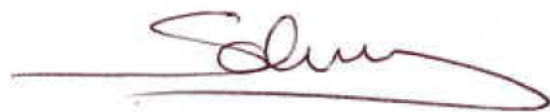
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Carine REYNAUD
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

**DECISION
D'AFFECTATION PROVISOIRE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** l'attente de recrutement du nouveau Responsable de l'Antenne du Buëch ;
- VU** le changement d'organigramme en date du 1^{er} octobre 2024 sur la réorganisation de l'Antenne technique du Buëch ;
- VU** l'acceptation de Monsieur Alain PASCAL de cette nouvelle affectation ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1^{er} :** Monsieur Alain PASCAL, Ingénieur principal, est affecté provisoirement sur le poste de Responsable de l'Antenne technique du Buëch, à compter du 1^{er} octobre 2024 jusqu'au recrutement du nouveau Responsable.
- ARTICLE 2 :** Monsieur Alain PASCAL reste affecté comme Responsable de l'Agence Routière Départemental à Gap
- ARTICLE 3 :** La résidence administrative de Monsieur Alain PASCAL est fixée à Gap.

NOTIFICATION

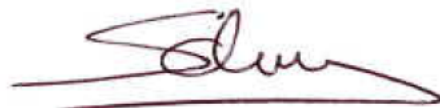
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Monsieur Alain PASCAL
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

Gap, le 25 OCT. 2024

DECISION D'AFFECTATION

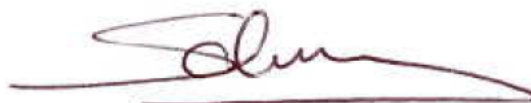
- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la demande de mobilité interne de Madame Céline BERTHIER ;
- VU** la publication de la vacance de l'emploi du poste de Référent tarification des ESMS et Solatis ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

- ARTICLE 1er :** Madame Céline BERTHIER, Rédacteur, est affectée sur le poste de Référent tarification des ESMS et Solatis (cotation RIFSEEP A4) au sein du service Gestion des Etablissements et Services à compter du 1^{er} septembre 2024.
- ARTICLE 2 :** La résidence administrative de Madame Céline BERTHIER est fixée à l'Hôtel du Département à Gap

NOTIFICATION
NOM :
PRENOM :
DATE :
SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Céline BERTHIER
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique, et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux
- Publié sur le site internet du Département

Copies :

- Paye
- Dossier



Hautes-Alpes

le département

Direction des Ressources Humaines

ARRETE DU 14 OCT. 2024

OBJET : Recrutement de Madame Lise LE LANN, dans le cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, au grade de technicien principal 2^{ème} classe stagiaire, par la voie du détachement pour stage.

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- VU** le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2016-601 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** la déclaration de vacance de poste n° V 005240418000945 transmise au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;
- VU** l'attestation de réussite du Centre de Gestion des Bouches du Rhône délivrée à Madame Lise LE LANN pour son admission au concours de Technicien principal 2^{ème} classe ;
- VU** la dernière situation administrative de Madame Lise LE LANN, la classant au 3^{ème} échelon (IB 397 - IM 375) du grade de Technicien avec une ancienneté retenue au 9 mai 2024 ;

VU l'avis favorable du supérieur hiérarchique de Madame Lise LE LANN ;

Considérant les Services publics à prendre en compte : 2 ans, 3 mois et 23 jours.
La reprise d'ancienneté, égale au trois quart de la durée des services publics, donne lieu à une reprise de : 1 an, 8 mois et 24 jours ».

SUR proposition de M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Madame Lise LE LANN, née le [REDACTED] est recrutée dans le cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, au grade de technicien principal 2^{ème} classe stagiaire, à compter du **1^{er} septembre 2024**, par la voie du détachement pour stage.

ARTICLE 2 : Madame Lise LE LANN est classée et rémunérée comme suit :

Au 1^{er} septembre 2024 :

Technicien principal 2^{ème} classe stagiaire

1^{er} échelon (IB 401 – IM 376)

avec une ancienneté retenue au 8 décembre 2023

ARTICLE 3 : La résidence administrative de Madame Lise LE LANN est fixée à Gap.

ARTICLE 4 : Madame Lise LE LANN exercera ses fonctions sur un poste à temps complet.

ARTICLE 5 : Madame Lise LE LANN devra suivre une formation conformément aux dispositions des décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 du 29 mai 2008 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et au décret statutaire du cadre d'emplois dont elle relève.

ARTICLE 6 : Madame Lise LE LANN pourra être titularisée à l'issue d'un stage d'un an au vu des rapports établis par son supérieur hiérarchique et le Directeur du CNFPT.

ARTICLE 7 : L'intéressée dispose en cas de contestation, d'un délai de deux mois à dater de la réception du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'intéressée peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

ARTICLE 8 : Le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Le Président

Jean-Marie BERNARD



DESTINATAIRES :

- M. le Directeur du CNFPT
- Mme Lise LE LANN
- Paye
- Dossier

FLUX DÉMATÉRIALISÉS :

- Publié sur le site internet du Département
- Contrôle de légalité



Hautes-Alpes

le département

Direction des Ressources Humaines

ARRETE DU 14 OCT. 2024

OBJET : Recrutement, par voie de mutation, de Madame Maéva LABORDE dans le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, au grade d'Attaché.

LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général de la Fonction Publique
 - VU** le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
 - VU** le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux ;
 - VU** le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;
 - VU** la déclaration de vacance de poste n° V005240101318258 effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;
 - VU** l'avis favorable de Monsieur le Président du Département de l'Hérault, au recrutement par voie de mutation de Madame Maéva LABORDE dans les services du Département des Hautes-Alpes, à compter du 1^{er} octobre 2024 ;
 - VU** la dernière situation administrative de Madame Maéva LABORDE dans sa collectivité d'origine, la classant au 2^{ème} échelon (IB 469 – IM 415) du grade d'Attaché territorial, avec une ancienneté retenue au 14 août 2023 ;
- SUR** proposition de M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Madame Maéva LABORDE est recrutée, par voie de mutation, au Département des Hautes-Alpes dans le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux au grade d'Attaché **à compter du 1^{er} octobre 2024.**

ARTICLE 2 : Compte tenu de sa situation administrative antérieure, Madame Maéva LABORDE est classée et rémunérée comme suit :

Au 1^{er} octobre 2024 :

Attaché territorial

2^{ème} échelon (IB 469 – IM 415)

avec une ancienneté retenue au 14 août 2023

ARTICLE 3 : La résidence administrative de Madame Maéva LABORDE est fixée à GAP.

ARTICLE 4 : Madame Maéva LABORDE exercera ses fonctions sur un poste à temps complet.

ARTICLE 5 : L'intéressée dispose en cas de contestation, d'un délai de deux mois à dater de la réception du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'intéressée peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

ARTICLE 6 : M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Le Président

Jean-Marie BERNARD

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Président du Département de l'Hérault
- Madame Maéva LABORDE
- Paye
- Contrôle de légalité
- Dossier
- Publié sur le site Internet du Département

Gap, le 15 OCT. 2024

**DECISION D'AFFECTATION
SUITE A CHANGEMENT D'ORGANIGRAMME**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Général du 10 mai 2005 portant organisation cadre des services du Conseil Général ;
- VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2024 et du 21 juin 2024 portant changement d'organigramme ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} : À compter du 1^{er} octobre 2024, Madame Emmanuelle DALMASSO, Ingénieur principal, est affectée à la Direction des Déplacements, Infrastructures Routières Aéronautiques en qualité de Responsable de la mission mobilités alternatives (cotation RIFSEEP A3).

ARTICLE 2 : La résidence administrative de Madame Emmanuelle DALMASSO est fixée au Site Saint-Louis.

NOTIFICATION

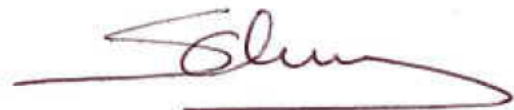
NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pour Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Jérôme SCHOLLY

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Emmanuelle DALMASSO
- Référent fonctionnel
- Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Citoyenne
- Service Relation Citoyenne et Moyens Généraux

Copies :

- Paye
- Dossier

ARRETE DU 09 OCT. 2024

OBJET : Nomination au titre de la promotion interne de Madame Catherine CAZAREZ RODRIGUEZ, Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe dans le cadre d'emplois des Assistants Territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques au grade d'Assistant de conservation, par la voie du détachement pour stage.

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
- VU** le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2016-601 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** la vacance d'un poste relevant du cadre d'emplois des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
- VU** la déclaration de vacance de poste n° V005240924000271001 transmise au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;

VU la dernière situation administrative de Madame Catherine CAZAREZ RODRIGUEZ ;

CONSIDERANT L'inscription sur la liste d'aptitude au grade de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre de la promotion interne 2024 de Madame Catherine CAZAREZ RODRIGUEZ ;

SUR la proposition de M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : À compter du 1^{er} octobre 2024, Madame Catherine CAZAREZ RODRIGUEZ, Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe est promue par la voie du détachement pour stage pour une durée de 6 mois comme suit :

Ancienne Situation	Nouvelle Situation
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe Catégorie : C Échelon 10 (IB 558 - INM 478) Ancienneté au 24 juin 2016	Assistant de conservation Catégorie : B Échelon 12 (IB 563 - INM 482) Ancienneté au 1 ^{er} octobre 2020

ARTICLE 2 : A cette même date, Madame Catherine CAZAREZ RODRIGUEZ, Assistant de conservation bénéficie d'un avancement à l'échelon supérieur comme suit :

Ancienne Situation	Nouvelle Situation
Assistant de conservation Catégorie : B Échelon 12 (IB 563 - INM 482) Ancienneté au 1 ^{er} octobre 2020	Assistant de conservation Catégorie : B Échelon 13 (IB 597 - INM 508) Sans ancienneté

ARTICLE 3 : Madame Catherine CAZAREZ RODRIGUEZ devra suivre une formation conformément aux dispositions des décrets n°2008-512 et n°2008-513 du 29 mai 2008 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et au décret statutaire du cadre d'emplois de nomination.

ARTICLE 4 : A l'issue de ce stage, Madame Catherine CAZAREZ RODRIGUEZ pourra être titularisée dans le cadre d'emplois des Assistants Territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, au grade d'Assistant de conservation, au vu du rapport établi par son supérieur hiérarchique.

ARTICLE 5 : L'intéressée dispose en cas de contestation, d'un délai de deux mois à dater de la réception du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'intéressée peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Le Président



Jean-Marie BERNARD

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Monsieur le Directeur du CNFPT
- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Catherine CAZAREZ RODRIGUEZ
- Contrôle de légalité
- Publié sur le site internet du Département

Copies :

- Paye
- Dossier

ARRETE DU 09 OCT. 2024

OBJET : Nomination au titre de la promotion interne de Madame Elodie BERARD, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe dans le cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux au grade de Rédacteur, par la voie du détachement pour stage.

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- VU** le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2016-601 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** la vacance d'un poste relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux ;
- VU** la déclaration de vacance de poste n° V005240924000241001 transmise au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;
- VU** la dernière situation administrative de Madame Elodie BERARD ;
- SUR** la proposition de M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : À compter du 01 octobre 2024, Madame Elodie BERARD, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe est promue par la voie du détachement pour stage pour une durée de 6 mois comme suit :

Ancienne Situation	Nouvelle Situation
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Rédacteur
Catégorie : C	Catégorie : B
Échelon 7 (IB 478 - INM 420)	Échelon 8 (IB 478 - INM 420)
Ancienneté au 11 avril 2024	Ancienneté au 1 ^{er} octobre 2024

ARTICLE 2 : Madame Elodie BERARD devra suivre une formation conformément aux dispositions des décrets n°2008-512 et n°2008-513 du 29 mai 2008 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et au décret statutaire du cadre d'emplois de nomination.

ARTICLE 3 : A l'issue de ce stage, Madame Elodie BERARD pourra être titularisée dans le cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux, au grade de Rédacteur, au vu du rapport établi par son supérieur hiérarchique.

ARTICLE 4 : L'intéressée dispose en cas de contestation, d'un délai de deux mois à dater de la réception du présent arrêté pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, l'intéressée peut également déposer un recours gracieux auprès de M. le Président du Département des Hautes-Alpes, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

NOTIFICATION

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Le Président

Jean-Marie BERNARD

DESTINATAIRES :

Flux dématérialisés :

- Monsieur le Directeur du CNFPT
- Le supérieur hiérarchique du service d'affectation de l'agent en charge de sa diffusion
- Madame Elodie BERARD
- Contrôle de légalité
- Publié sur le site internet du Département

Copies :

- Paye
- Dossier